

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 116 (1983)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organ des bernischen Lehrervereins
116. Jahrgang. Bern, 4. März 1983

Organe de la Société des enseignants bernois
116^e année. Berne, 4 mars 1983

Bernischer Seminarlehrerverein BSV

Tätigkeitsbericht 1982

über die Arbeiten des Vorstandes, erstattet durch den Präsidenten Ernst Grütter an der ordentlichen Delegierten-Versammlung vom 24. November 1982 in Bern.

1. Der Verein

1.1 Mitgliederbewegung

Am 30. September 1982 zählte der BSV 249 Mitglieder (241 Vollmitglieder, 8 Sondermitglieder). 4 Austritten stehen im Berichtsjahr 21 Neueintritte gegenüber. Am Tag der DV traf beim Präsidenten die Anmeldung des 250. Mitglieds ein! – Am Nachmittag der eigentlichen Seminarlehrertagung, mit dem Referat von Dr. Hans Sommer, waren 30 Mitglieder anwesend. Zwei Tatsachen: die eine erfreulich – die zweite weniger.

1.2 Vorstand

1.2.1 Zusammensetzung

Am 10. September 1980 wurde, nach der Gründung des BSV, ein neuer Vorstand gewählt. Im Vorstand ist jedes Seminar des Kantons Bern mit je einem Mitglied vertreten. Angesichts seiner Wahl zum Direktor des Staatlichen Seminars Bern demissionierte der bisherige Präsident Ernst Grütter. Seine initiative und zielbewusste Vereinsführung wird mit grossem Applaus verdankt. Ebenfalls tritt der bisherige Vertreter des Seminars Biel, Urs Geiger, zurück.

Die Neuwahlen ergeben folgende Zusammensetzung des Vorstandes:

Präsident: Markus Kellerhals, Seminar Bern (neu)
Vizepräsident: Marcel Guélat, Ecole normale Bienne
Kassier: Rudolf Wenger, Seminar Langenthal
Sekretär: Andreas Fankhauser, Seminar Bern (neu)
Protokollführer: Rudolf Stauffer, Seminar Muristalden
Beisitzer: Ernst Abbühl, Seminar Spiez; Franz Berger, Seminar Biel (neu); Susanne Kötter, Seminar Thun; Annemarie Lüdi, Haushaltslehrerinnenseminar Bern; Daniel Moser, Seminar Hofwil; Christoph Mürger, Seminar Neue Mädchenschule; Hans Rudolf Widmer, Seminar Marzili; Ernst Grütter, Seminar Bern.

1.2.2 Sitzungen

Seit der Delegiertenversammlung 1981 hat der Vorstand fünf Sitzungen und verschiedene Einzelbesprechungen durchgeführt. Die Mitglieder des BSV wurden durch die Protokolle und durch mündliche Orientierung der jeweiligen Seminar-Vorstandsmitglieder laufend über die Vorstandsarbeit informiert. Deshalb wird im vorliegenden Tätigkeitsbericht auf eine ausführliche Darstellung von Einzelheiten verzichtet und nur ein knapper Überblick über die behandelten Geschäfte gegeben.

2. Beteiligung an Vernehmlassungsverfahren

2.1 Grundsätze zur Entwicklung des Bernischen Bildungswesens

Der Vorstand benutzte die Gelegenheit, darauf hinzuweisen, dass bei der Bereinigung des Arbeitspapiers folgende Punkte zu beachten wären:

- Notwendigkeit einer Bildungsreform: Die Notwendigkeit einer Bildungsreform wird zu wenig begründet. Man stützt sich zu stark nur auf den Auftrag des Grossen Rates.
- Konfrontation mit dem heutigen Zustand: Die Konfrontation mit dem heutigen Zustand, der offenbar schon abgeschrieben ist, fehlt ganz. Ebenso fehlt eine Darstellung von all dem, was bis heute durch eine immanente Reform bereits erreicht und verbessert worden ist.
- Volksschule: Es wird zu wenig deutlich gesagt, was die Abtrennung der Oberstufe für Vor- und Nachteile hat. Nachteilig könnten sich auswirken:
- Attraktivität des Lehrerberufs wird geschmälert; integrales Lehrerpapier fällt weg.
- Kastendenken unter den Lehrern wird gefördert.
- Klassenlehrerprinzip wird aufgehoben.

Ist eine frühe Selektion nur mit Nachteilen verbunden? Die positiven Aspekte der heutigen Volksschule werden nirgends aufgedeckt.

Sind die neuen Modelle für unsere Randgebiete mit vielen Zwergschulen überhaupt anwendbar?

– Gymnasien: Eine Vereinheitlichung der Maturitätstypen scheint uns wenig wünschbar.

Ein Vorteil der vorgeschlagenen Lösung wäre, dass der Zeitpunkt des Übertrittes in die höheren Mittelschulen endlich einheitlich geregelt würde.

Inhalt – Sommaire

Bernischer Seminarlehrerverein BSV	53
Unterrichtsgestaltung an mehrklassigen Schulen	55
Standortbesinnung	55
Steinzeit im Bernbiet	56
SBMEM – Section jurassienne	58
COREA	56
Assemblée générale de l'AEPSJB	57
Liste d'adresses de la SEB	58
Mitteilungen des Sekretariates	58
Communications du Secrétariat	58
Sektionen BLV – Sektions SEB	60
Organigramm des BLV – Organigramm de la SEB	61

– Lehrerbildung: Nähere Angaben über die Lehrerbildung fehlen. Hier wünschten wir deutlichere und verbindliche Aussagen über die zukünftige Funktion der Seminare.

– Zusatzdokumente: Diese sind leider zu wenig bekannt. Sie sind lesenswerter als die Grundsätze und ergeben interessantere Gesichtspunkte.

– Gesamtbeurteilung: Die Zielsetzungen sind als Zeitdokument annehmbar. Die vorgeschlagenen Lösungsformen für die Volksschule scheinen schlechte, kaum begründbare Kopien von andern Kantonen zu sein. Der Fragebogen ist nicht brauchbar, weil er tendenziös ist.

2.2 Dekret über Musikschulen und Konservatorien

Nach der Meinung des BSV hat das Dekret als künftiger Gesetzeserlass eine grosse Bedeutung.

– Der BSV begrüsst, dass Koordinierungsfragen und finanzielle Probleme geregelt werden sollen.

– Der BSV stellt aber auch fest, dass wesentliche Fragen unbefriedigend geregelt sind, und zwar vor allem die Fragen

– der Trägerschaft, Kompetenzen der Trägerschaft

– der Pensen, Besoldung, Sicherung des Pensums für den einzelnen Lehrer, Versicherungsfragen

– Staatsbeiträge

– Verwirklichungsfrist

2.3 Freifachbereich an Seminaren

Der BSV weist darauf hin, dass bis zum Schreiben der Kantonalen Erziehungsdirektion vom 24. Juni 1982 die Seminarreform in einem offenen Verfahren entwickelt worden ist, das sich durch die breit abgestützte Meinungsbildung bestens bewährt hat. Dieses Verfahren sollte auch in Zukunft Gewähr bieten, dass alle Direktbeteiligten die Reformanliegen zu ihrer eigenen Sache machen werden, weil sie sich als Mitbeteiligte fühlen.

Mit dem Brief vom 24. Juni weicht nun die ED von dieser bewährten Art der Erarbeitung von Problemen im Zusammenhang mit der Seminarreform ab.

Wir haben die ED gebeten, folgende Punkte noch einmal zu überdenken und mit allen Betroffenen in einem offenen Gespräch zu einem annehmbaren Ende zu führen:

– Der Instrumentalunterricht sollte in die Rahmenbedingungen, die noch Gegenstand von Modifikationen sein können, eingeschlossen werden.

– Das Problem des Unterrichts im Zweitinstrument muss auch noch diskutiert werden können.

– Die Weiterführung des Instrumentalunterrichts über das siebente Semester hinaus sollte gewährleistet werden und den Bedingungen unterstehen, wie sie für das Schultheater, das Orchester und den Chorgesang postuliert werden.

– Weitere Freifachkurse, wie sie in der Verfügung vom 1. Dezember 1982 «Dokument zum Studienplan 3.2», Ziffer 44., nicht abschliessend aufgezählt werden, sollten durch eine angemessene Stundendotation ermöglicht werden.

– Die gesetzten Termine für die Verwirklichung einer modifizierten Lösung sollten – schon aus personalplanerischen Gründen – gestreckt werden.

2.4 Kantonale Grundlagen zu einem Konzept des Projektunterrichtes

Der BSV anerkannte schon in seiner ersten Stellungnahme die liberale Grundhaltung des Entwurfs. Er bedauert aber, dass auch bis heute noch unklar ist, wie die Regelung des Verhältnisses Projekt-Schülerstunden zu Projekt-Lehrerstunden ist. Ein Verhältnis eins zu eins wäre unakzeptierbar.

2.5 Teilrevision der Verordnung über die ordentlichen Maturitätsprüfungen an den Gymnasien des Kantons Bern vom 23. Januar 1974, respektive 20. Juni 1979

Die Reform ist keine weitreichende. Der BSV nahm wie folgt Stellung:

– Dass der Kandidat im Realfach (Typus C auch Darstellende Geometrie) ein Optionsrecht erhält, scheint uns vernünftig.

– Der BSV steht auch dem Einbezug von Zeichnen und Musik in die Maturitätsprüfung grundsätzlich positiv gegenüber. Die Zahl der Prüfungsfächer würde sich demnach auf sieben erhöhen.

Grundsätzlich hält der BSV fest:

– Der Seminarist hat immerhin in 10 Disziplinen eine Prüfung abzulegen.

– Der BSV würde es nicht verstehen und hinnehmen können – und dies immer im Zusammenhang mit den zähen Verhandlungen um den Hochschulzugang –, wenn daneben ein Gymnasiast zum Beispiel eine B-Matur mit einer Prüfung in Muttersprache, zweite Landessprache, Latein, Englisch oder Italienisch und Zeichnen erwerben könnte.

3. Weitere Geschäfte, die den Vorstand des BSV beschäftigen

– Statutenanpassung an die neuen Statuten des BLV

– Vertretung des BSV im «Büro und in der Projektgruppe d»

– Vertretung des BSV in der Arbeitsgruppe «Seminarreform»

– Reaktivierung «Seminarlehrerauftrag» gemäss Verfügung 14

– Seminarlehrerfortbildung im Rahmen der WBZ und der Projektgruppe für die Fortbildung von Mittelschullehrern.

4. Jahresrechnung

Die Jahresrechnung 1982 schliesst bei einem Aufwand von Fr. 4291.– mit einem Ertragsüberschuss von Fr. 870.05 ab.

Die Jahresrechnung sowie Budget 1983 werden mit bestem Dank an den Kassier einstimmig genehmigt.

5. Tätigkeitsprogramm 1983

5.1 Laufende und neue Vorstandsarbeiten

– Beteiligung an Vernehmlassungsverfahren

– Weiterführung von Koordinationsaufgaben, die bisher von der Projektgruppe und vom Büro der Projektgruppe d (werden beide auf Ende Schuljahr 1982/83 aufgelöst) geleistet worden sind

– Mitarbeit bei der Lösung noch offener Fragen der Seminarreform (Freifächer, Anrechnung von Wahlfach, Fachdidaktik, Projekt in Lehrerpensen)

- Seminarlehrerfortbildung
- Mitarbeit im KV des BLV und in den verschiedenen Kommissionen des BLV (Pädagogische Kommission, Fortbildungskommission)
- Statutenrevision (Anpassung an die neuen Statuten des BLV)
- Mitarbeit im Zentralvorstand des BSPV
- Mitarbeit in der Kommission für das Höhere Lehramt
- Mitarbeit in der Projektgruppe «Weiterbildung von Mittelschullehrern»
- Bessere Integration der Fachschaften in den BSV
- Bernische Bildungsgesetzgebung (allgemein)

3.2 Längerfristige Ziele

- Seminarlehrerfortbildung
- Teile des Seminarlehrerauftrags gemäss Verfügung 14, die noch nicht erfüllt sind
- Bildungsurlaube für Seminarlehrer
- Bernische Bildungsgesetzgebung, mit Schwergewicht Primarlehrerausbildung
- Praktika für Kandidaten des Höheren Lehramtes an Seminaren (Forderung teilweise erfüllt)

Der Präsident des BSV
Markus Kellerhals



Unterrichtsgestaltung an mehrklassigen Schulen

Für Lehrerinnen und Lehrer mit drei und mehr Schuljahren in einer Klasse

Kurs 18.3.24 des Programmheftes

Leitung

Alfred und Lotte Bangerter-Egli, Gsteigwiler bei Interlaken

Zeit und Ort

2 Wochenenden: 29. April bis 1. Mai und 3. bis 5. Juni 1983, jeweils Freitag, 17 Uhr bis Sonntag, 16 Uhr, total 30 Kursstunden

im Schulhaus Gsteigwiler bei Interlaken

Ziel und Kursarbeit

Ziel ist das Aufarbeiten von Bereichen und Problemen des Unterrichts an mehrklassigen Schulen.

Mögliche Themen – wobei Teilnehmerwünsche mit berücksichtigt werden:

- Vor- und Nachteile der Mehrklassenschule – wie gehe ich mit ihnen um?
- Wie plane ich und führe ich den Unterricht in einzelnen Fächern?
- Unterrichtsmöglichkeiten mit allen Klassen gemeinsam – wo sind sie richtig?
- Sinnvolle Stillbeschäftigung – wie plane und kontrolliere ich sie?
- Kooperative Arbeitsformen und ihr Einsatz in der Mehrklassenschule!

Unterrichtsdarstellungen

Besuche von Lektionen der Leiter jeweils im ersten Teil Samstags vormittags.

Pensionsmöglichkeiten und Kosten

Teilnahme mit Vollpension beide Wochenenden in einem Hotel in Wilderswil oder jeweils nur gemeinsame Mittag/Abendessen; bitte Gewünschtes auf der Anmeldekarte vermerken.

Kostenanteil pro Teilnehmer: mit Pension maximal Fr. 120.—, nur Essen entsprechender Anteil. Abrechnung nach Kursende über die effektiven Kosten.

Anmerkungen

Es wird die vollständige Kursteilnahme erwartet. Arbeit zum Teil auch abends. Der Unterrichtsausfall (Samstag!) muss vor-/nachgeholt werden.

Der Kurs eignet sich auch für Teilpensenlehrer an Mehrklassenschulen und Stellenlose mit Stellvertretungserfahrungen an Mehrklassenschulen; bitte auch sie auf den Kurs aufmerksam machen!

Anmeldungen

bis 10. April 1983 an das Kurssekretariat BLV, Postfach 3029, 3000 Bern 7



Standortbesinnung

Kurs 18.1.3 des Programmheftes

Leitung

Dr. René Riesen, St. Stephan

Zeit und Ort

Samstags, 16. April, 7. und 28 Mai 1983, 14 bis 21 Uhr (21 Kursstunden)

Bern (das Lokal wird Angemeldeten noch mitgeteilt)

Ziel und Kursarbeit

Als Lehrer muss ich mich von Zeit zu Zeit aus der gedanklichen Alltagsverflechtung lösen und überdenken: wo stehe ich in meinem Sein, in meinem Wirken, in meiner Umwelt.

Der Kurs will Anstoss geben, sich auf die berufliche und persönliche Situation zu besinnen. Ausgehend vom Selbstbild des Lehrers als Mensch und Unterrichtender/Erzieher sollen die Entwicklungsfähigkeiten geklärt und in den Zusammenhang zur gesellschaftlichen Verbundenheit und Abhängigkeit gestellt werden, wobei der schulische Auftrag Mittelpunkt der Kursarbeit ist. Die Lücken zwischen den einzelnen Kurstagen ergeben zudem die Möglichkeit, Besinnungselemente des Kurses wieder mit dem Unterrichtsalltag zu konfrontieren.

Kosten

Kurskostenanteil pro Teilnehmer max. Fr. 80.— (Abrechnung über die effektiven Kurskosten nach Kurschluss), plus Auslagen für gemeinsame Imbisse.

Anmeldungen

bis 10. März 1983 an das Kurssekretariat BLV, Postfach 3029, 3000 Bern 7

Steinzeit im Bernbiet

Bis im Mai 1983 zeigt die Galerie Dreispitz in Thunstetten eine Ausstellung «Der Mensch zur Stein- und Bronzezeit». Eintägige Führungen mit steinzeitlichem Werken.

Ab Frühjahr 1983 werden Landschulwochen für das 3.-5. Schuljahr durchgeführt. Lagerleben in Wohn-

hütten der frühen Mittelsteinzeit. Steinzeitliches Werken. Wir erleben den Alltag des Urmenschen. Auch Wochenenden sind möglich.

Auskunft und Programme bei Fritz Waldmann, Galerie Dreispitz, 4922 Thunstetten, Telefon 063 43 14 47.

L'Ecole bernoise

SBMEM – Section jurassienne

Compte rendu de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 1982

La présidente, Claudine Bérout de Bienne, ouvre la séance en saluant les membres présents (49 personnes) et en donnant connaissance des excuses. Elle énonce ensuite l'ordre du jour composé d'un seul point:

Position de la SBMEM face à la réforme des lois scolaires

Après la désignation de trois scrutateurs, la présidente résume l'historique du débat:

Le 13 septembre 1982, réunion du comité élargi afin de discuter du projet des nouvelles lois scolaires. Malheureusement, la convocation qui aurait dû être affichée dans chaque collège passa inaperçue: le comité se retrouva à 15 personnes, 8 collèges seulement étant représentés.

La secrétaire, Lucia Santoro de Malleray, donne lecture de la prise de position du comité. Aucun commentaire n'est formulé de la part de l'assemblée.

Roland Gurtner de Bienne explique alors les motifs qui l'ont incité à demander la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, demande qui a été signée par 85 collègues (soit environ le 50% de notre effectif):

- Participation minime lors de la séance du comité élargi
- Impossibilité de dialoguer avec les collègues des autres degrés lors du synode de la section de Bienne-La Neuveville
- Nécessité de déterminer le meilleur choix

Les décisions seront transmises à la SEJB et à la SBMEM cantonale qui tiendront toutes deux séance le 25 novembre 1982. La SBMEM ne pourra apporter que des modifications mineures, les délais concernant les problèmes fondamentaux étant expirés. Elle chargera ses représentants d'intervenir, au besoin, lors de l'Assemblée des délégués de la SEB du 1^{er} décembre 1982.

L'assemblée prend connaissance d'extraits de la prise de position de la SEB, mais renonce finalement à les discuter.

Exposé de M. Max Keller

M. Max Keller, premier secrétaire de la Direction de l'instruction publique et directeur du projet de révision des lois scolaires, introduit brièvement le problème et met en évidence les points essentiels:

- Le Grand Conseil demande une *réforme totale* du système scolaire en faisant abstraction des structures actuelles.
- Agressivité voulue du «rapport bleu» afin de provoquer un maximum de réactions.
- Certaines contraintes ont été imposées à la DIP par le Grand Conseil qui avait accepté différentes motions: déplacement du passage du degré I au degré II après la 5^e ou la 6^e année scolaire, participation accrue des parents.
- Suppression des appellations «école primaire» et «école secondaire».
- M. Keller insiste sur le fait que, malgré les transformations des structures, personne ne sera lésé.
- Les questionnaires accompagnant le «rapport bleu» permettront de donner des résultats chiffrés au Grand Conseil. Ils permettent d'évaluer les réponses, mais personne n'est tenu de les remplir.
- Le statu quo n'a pas été proposé car, le système actuel étant toujours critiqué, le Grand Conseil a donné mandat à la DIP d'étudier de nouvelles structures.

COREA

La représentante de la SEJB dans la Commission romande d'observation de l'allemand, étant surchargée de travail dans d'autres commissions, se voit contrainte de démissionner de COREA.

Pour lui succéder, la SEJB cherche

un(e) enseignant(e) primaire
degré scolaire 4/5/6.

Il s'agit d'une commission officielle de l'IRDPSiégeant une fois par mois à Lausanne. Les remplacements sont pris en charge.

Les collègues intéressés par ce poste sont priés de prendre contact au plus vite avec Yves Monnin, secrétaire de la SEJB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16.

SEJB

- M. Keller ajoute encore que toutes les nouvelles propositions seront les bienvenues.

Après l'exposé de M. Keller, l'assemblée discute la traduction des «neuf thèses de la SBMEM» et les accepte avec quelques petites modifications:

Thèses de la SBMEM

① La SBMEM soutient l'amélioration et le développement du système bernois de formation par le biais de la conception globale de la formation des enseignants, de la coordination de la législation scolaire et de l'encouragement des réformes scolaires internes, pour autant que ceux-ci ne soient pas soumis à une mode, mais le résultat de l'expérience acquise.

② Dans le domaine de la scolarité obligatoire, la SBMEM soutient une évolution qui, malgré les différences entre les divers degrés, accentue et favorise les points communs. Là où l'expérimentation scolaire a fait ses preuves, elle devrait profiter à toutes les écoles du degré correspondant.

③ La SBMEM s'engage pour la création d'une école obligatoire à deux degrés: un degré primaire de quatre, au plus cinq ans, auquel succède un degré secondaire I de cinq, respectivement quatre ans, divisé en une école primaire (Realschule) et une école secondaire.

La phase d'orientation en tant que degré particulier est refusée.

Beaucoup de maîtres regrettent de ne pas avoir pu s'exprimer à propos du système 4/5.

④ En raison des particularités régionales, les différents types scolaires du degré secondaire I peuvent continuer à être séparés dans l'espace ou au contraire groupés sous un même toit.

Nous refusons de grands centres scolaires du genre école globale.

⑤ Le passage de l'école primaire au degré secondaire I s'effectue sous forme d'une attribution dont décident à la fois le degré inférieur et le degré supérieur. En ce qui concerne la procédure, les directives cantonales sont déterminantes, tout en tenant compte des conditions régionales.

Nous refusons de repousser l'âge du passage pour des raisons psychologiques (puberté).

⑥ Particulièrement dans la première année après le passage, la perméabilité entre les différents degrés et types doit être recherchée à l'aide de la coordination de l'enseignement selon les degrés (plans d'étude, moyens d'enseignement...) et l'extension d'une aide individualisée (leçons de rattrapage et de soutien, assistance pour les devoirs).

En aucun cas, la perméabilité ne doit être obtenue par un nivellement général des exigences.

⑦ Le passage du premier au second cycle secondaire a lieu après la fin de la scolarité obligatoire. La préparation aux écoles moyennes supérieures du degré secondaire II (gymnase et école normale) exige un encouragement précoce des élèves doués, sur la base du plan d'étude et des moyens d'enseignement du degré secondaire I, ainsi qu'une collaboration étroite entre les écoles des degrés I et II. La préparation est du ressort de l'école secondaire, l'organisation s'adapte aux conditions régionales.

Le degré secondaire II n'a pas à intervenir dans les structures du degré secondaire I (choix du type de gymnase).

⑧ Au degré secondaire I, on peut mettre sur pied des classes particulières à effectifs réduits, ainsi que, sur le plan régional, une 10^e année scolaire facultative.

⑨ La collaboration entre l'école et les parents doit être encouragée.

Ces thèses seront remises au Comité cantonal de la SBMEM avec mandat de les transmettre à la DIP en annexe de la prise de position de la SEB. Si le Comité cantonal ne peut souscrire à cette demande, le délégué de la section interviendra lors de l'Assemblée des délégués de la SEB du 1^{er} décembre 1982.

Des mandats clairs

En ce qui concerne la prise de position de la SEB, l'Assemblée générale de la SBMEM donne des mandats clairs à ses représentants en vue de la votation qui aura lieu lors de l'Assemblée des délégués de la SEB:

1. Les tentatives de réformes doivent être poursuivies pour les modèles suivants:

a) modèle 4/5 (état actuel)	OUI
b) modèle 5/4	OUI
c) modèle 6/3	NON

2. La phase d'orientation prévue doit durer:

a) une année	NON
b) deux années	NON

La secrétaire: Lucia Santoro

Assemblée générale de l'AEPSJB

du 26 novembre 1982 à Bienne

C'est en présence d'une vingtaine de membres que le président Jacques Simonin ouvre la séance en saluant la présence de M^{me} Judith Schenk, présidente de la SEJB, de M. Roland Montavon, inspecteur d'éducation physique, et de Jean-René Bourquin, président de l'AJEPS. Après avoir félicité notre nouvel inspecteur de sa nomination, le président nous présente quelques réflexions.

Il cherche les raisons d'une fréquentation aussi faible à nos cours de gymnastique, plus particulièrement ceux ayant un rapport direct avec notre enseignement. Il semble y avoir une certaine lassitude, voire une saturation de nos collègues très sollicités par le recyclage, en particulier. Différentes discussions avec son comité lui font apparaître un problème plus sérieux: la formation des maîtres de gymnastique ne semble pas toujours être suffisante. En effet, si l'école normale et les universités préparent très bien les instituteurs et les maîtres d'éducation physique, la formation des maîtres de gymnastique de l'école secondaire présente d'importantes lacunes. Ces constatations ont été confirmées par les maîtres de stage. Est-ce là une autre raison de l'absence de nos nouveaux collègues? Craignent-ils de «montrer» leurs lacunes lors de cours justement prévus pour faciliter notre enseignement? Le président souhaite que tous les enseignants comprennent le but de nos cours qui sont organisés pour nous aider, pour nous perfectionner et pour nous ouvrir de nouvelles perspectives. Il demande ensuite l'intervention de l'IEP auprès des responsables du brevet secondaire et de l'inspecteur des écoles secon-

dares. Il propose également que des leçons d'épreuve en gymnastique soient aussi organisées durant le stage des futurs maîtres secondaires.

Roland Montavon nous explique que cette question est à l'étude et qu'il est en train de préparer un nouveau programme de gymnastique pour la formation des maîtres secondaires.

C'est ensuite au tour de notre chef technique Jean-François Erard de nous présenter son rapport. Il fait un bilan des activités de l'année 1982 et constate que certains cours d'activités nouvelles ont eu un franc succès; c'est le cas notamment de la planche à voile, du tennis et du badminton. La motivation devrait absolument être relancée et, si les cours échelonnés sur plusieurs séances ne sont pas toujours suivis avec assiduité, il faudra peut-être revoir l'horaire des cours.

Puis le chef technique remercie Jean-Marie Jolidon et Jacques Simonin de leur précieuse collaboration. Il présente le programme pour l'année 1983 et en particulier un cours de ski alpin inédit: Il s'agira de redécouvrir certains coins oubliés par les remontées mécaniques. Les cours de vacances seront proposés sur la première et la dernière semaine des vacances d'été. La collaboration avec l'AJEPS reste bonne et des activités de sport scolaire seront organisées en commun avec éventuellement une finale intercantonale. A cet effet le CT demande à l'IEP d'entreprendre des démarches auprès de l'Instruction publique afin d'obtenir trois demi-journées pour l'organisation de ces manifestations sportives dans le cadre de l'école.

Les comptes 1982 et le budget 1983 nous sont présentés par notre caissière Claude-Evelyne Bourquin qui s'acquitte toujours à la perfection de sa tâche et à laquelle l'assemblée donne décharge des comptes avec remerciements.

Jacques Simonin a le plaisir de saluer Henri Girod et son épouse Nell qui nous rejoignent. Il rend hommage à Henri qui prend une retraite bien méritée. Il le remercie du travail accompli en faveur de la gymnastique. Son dynamisme et son optimisme lui ont permis de surmonter maints obstacles et il a pu ainsi redonner à l'enseignement de la gymnastique une bonne partie de sa crédibilité. Le président rappelle le mot de l'inspecteur: «Si les élèves ont transpiré une fois, rigolé une fois, alors vous avez réussi votre leçon». Il le remercie encore une fois chaleureusement et, au nom de l'AEPSJB, prend officiellement congé en lui offrant une petite attention sans oublier son épouse, précieuse collaboratrice en de

nombreuses occasions. Il propose ensuite à l'assemblée de nommer Henri Girod membre d'honneur. C'est par acclamation que l'assemblée approuve cette proposition.

Jacques Simonin propose également Marcel Cattin pour la nomination au titre de membre d'honneur. Henri Girod se déclare très heureux de recevoir cet honneur en même temps que Marcel, lui qui s'est tant dévoué pour la gymnastique, et il s'associe aux applaudissements de l'assemblée.

Au chapitre des admissions et des démissions notre association voit son effectif augmenter et compter aujourd'hui 160 membres.

Dans les divers, Henri Girod rappelle les buts de l'enseignement de la gymnastique et, entre autres, que la leçon de gymnastique ne peut pas être supprimée à la suite d'une punition, car cette leçon est une nécessité surtout à l'heure actuelle. Il remercie sincèrement son épouse et l'AEPSJB de leur soutien et leur collaboration. Jean-René Bourquin et Roland Montavon remercient à leur tour notre ancien inspecteur et assurent l'AEPSJB de leur collaboration.

Après diverses remarques concernant les cours, le président invite les participants à nous faire part de leurs remarques et souhaite la publication d'un compte rendu dans la presse corporative. Il lève ensuite la séance en souhaitant à chacun un bon retour chez lui.

Bertrand Gagnebin

Liste d'adresses de la SEB

Un oubli

Nous attirons l'attention des collègues sur un regrettable oubli de notre part. Dans la liste des adresses publiée par la SEB et que chaque enseignant a reçue, nous avons omis de mentionner, à la page 38, la section du Jura bernois des maîtresses d'ouvrages. Nous prions donc les collègues de bien vouloir ajouter au bas de cette page:

Maîtresses d'ouvrages, section du Jura bernois

Présidente: Gautier Rose-Marie, Kleinfeld 24,
2563 Ipsach, ☎ 032 51 56 49

Avec toutes nos excuses.

ym

Mitteilungen des Sekretariates

Besprechung mit der Erziehungsdirektion

Montag, 17. Januar 1983, 14.30 bis 16.45 Uhr

Teilnehmer

Von der Erziehungsdirektion: Die Herren Erziehungsdirektor Henri-Louis Favre, Hans Ulrich Bratschi, Urs Kramer, Roland Müller und Hanspeter Riesen.

Communications du Secrétariat

Rencontre avec la Direction de l'instruction publique

Lundi 17 janvier 1983, 14 h. 30 à 16 h. 45

Participants

De la DIP: M. Henri-Louis Favre, directeur de l'Instruction publique, ainsi que MM. Hans Ulrich Bratschi, Urs Kramer, Roland Müller et Hanspeter Riesen.

Vom BLV: Frau Silvia Tschantré und die Herren Arnold Jucker, Yves Monnin, Heinrich Riesen, Armin Schütz, Ulrich Thomann, Hansulrich Wyler und Moritz Baumberger.

Nach den gegenseitigen guten Wünschen für das neue Jahr bedauerte Erziehungsdirektor Favre, dass er wegen einer weiteren Sitzung die Besprechung schon um 16 Uhr verlassen müsse. Kantonalpräsident Ulrich Thomann betonte im Hinblick auf die vom BLV vorgeschlagene Traktandenliste, dass nicht nur der grosse Rahmen, zum Beispiel die Auseinandersetzung um die Gesamtrevision der bernischen Bildungsgesetzgebung wichtig sei, sondern auch die kleinen Alltagsprobleme beachtet werden müssten. Schule solle nicht nur schülergerecht, eventuell auch behördengerecht, sondern sie müsse auch lehrergerecht sein. Im Zusammenhang mit bevorstehenden Änderungen (Lehrpläne) und diskutierten Reformen seien innerhalb der Lehrerschaft Verunsicherung und Ängste spürbar, denen durch klare Information und echte Gespräche entgegengewirkt werden müsse.

1. Neue Lehrpläne

Im Zusammenhang mit den im Oktober beschlossenen Stundentafeln stellte Armin Schütz, Präsident des seit 1. Januar 1983 funktionierenden Bernischen Primarlehrervereins, folgende Fragen:

- Ist die Tatsache, dass bisher nur die Stundentafel für 39 Schulwochen bekannt ist, ein Hinweis auf den Willen der ED, die Schulzeit von Primar- und Sekundarschule anzugleichen?
- Welche Fächer erhalten bei weniger Schulwochen mehr Wochenlektionen zugeteilt?
- Bleibt die unterschiedliche Behandlung der Sportwoche an Primarschulen und Sekundarschulen bestehen?
- Wann werden die neuen Lehrpläne veröffentlicht?

Hans Ulrich Bratschi erklärte, dass die neuen Lehrpläne mit den Stundentafeln erst provisorisch genehmigt seien und deshalb vorläufig auch nicht veröffentlicht werden könnten. Auf die einzelnen Fragen gab er folgende Antworten:

- Die Erziehungsdirektion übt keinerlei Druck auf die Gemeinden aus, auch für Primarschulen 39 Schulwochen festzulegen. Wie bisher werden im Lehrplan Stundentafeln für 36 bis 39 Schulwochen veröffentlicht. Diejenige für 39 Schulwochen wurde als Grundlage gewählt, um den Vergleich mit derjenigen für die Sekundarschulen zu erleichtern.
- Die schon im Herbst 1981 umgerechneten provisorischen Stundentafeln können der Leitung des Primarlehrervereins zur Kenntnis gegeben, aber erst nach der formellen Genehmigung im Februar/März 1983 bekanntgemacht werden.
- Bei Primarschulen können schon jetzt Sportwochen als Schulwochen anerkannt werden, wenn sie unter den gleichen Bedingungen wie an Sekundarschulen durchgeführt werden. Das ist zum Beispiel in Biel der Fall. Die Erziehungsdirektion sieht keine Gründe für eine Sonderbehandlung der Primarschulen.
- Voraussichtlich wird Ende März 1983 das druckfertige Manuskript für die neuen Lehrpläne vorliegen. Die Inspektoren werden Schulkommissionen und Vor-

De la SEB: M^{me} Silvia Tschantré ainsi que MM. Moritz Baumberger, Arnold Jucker, Heinrich Riesen, Armin Schütz, Ulrich Thomann, Hansulrich Wyler et Yves Monnin.

Après l'échange traditionnel de vœux en ce début de nouvelle année, M. Henri-Louis Favre exprima le regret de devoir quitter la séance à 16 heures en raison d'autres obligations. Le président du Comité cantonal, Ulrich Thomann, fit remarquer, en examinant l'ordre du jour, qu'il n'y avait pas que les grandes options, par exemple les discussions sur la révision totale des lois scolaires, qui étaient importantes, mais qu'il était nécessaire aussi de se pencher parfois sur les petits problèmes quotidiens. L'école ne doit pas être équitable seulement pour les élèves, et éventuellement les autorités, elle doit l'être aussi pour les enseignants. Les modifications prochaines (plans d'études) et les réformes envisagées commencent à provoquer une certaine insécurité et une certaine inquiétude au sein du corps enseignant. Il s'agit de dissiper les éventuels malentendus par des informations claires et des discussions objectives.

1. Nouveaux plans d'études

Armin Schütz, président de la Société bernoise des enseignants primaires (SBEP) depuis le 1^{er} janvier 1983, posa quelques questions en relation avec la grille-horaire décidée en octobre:

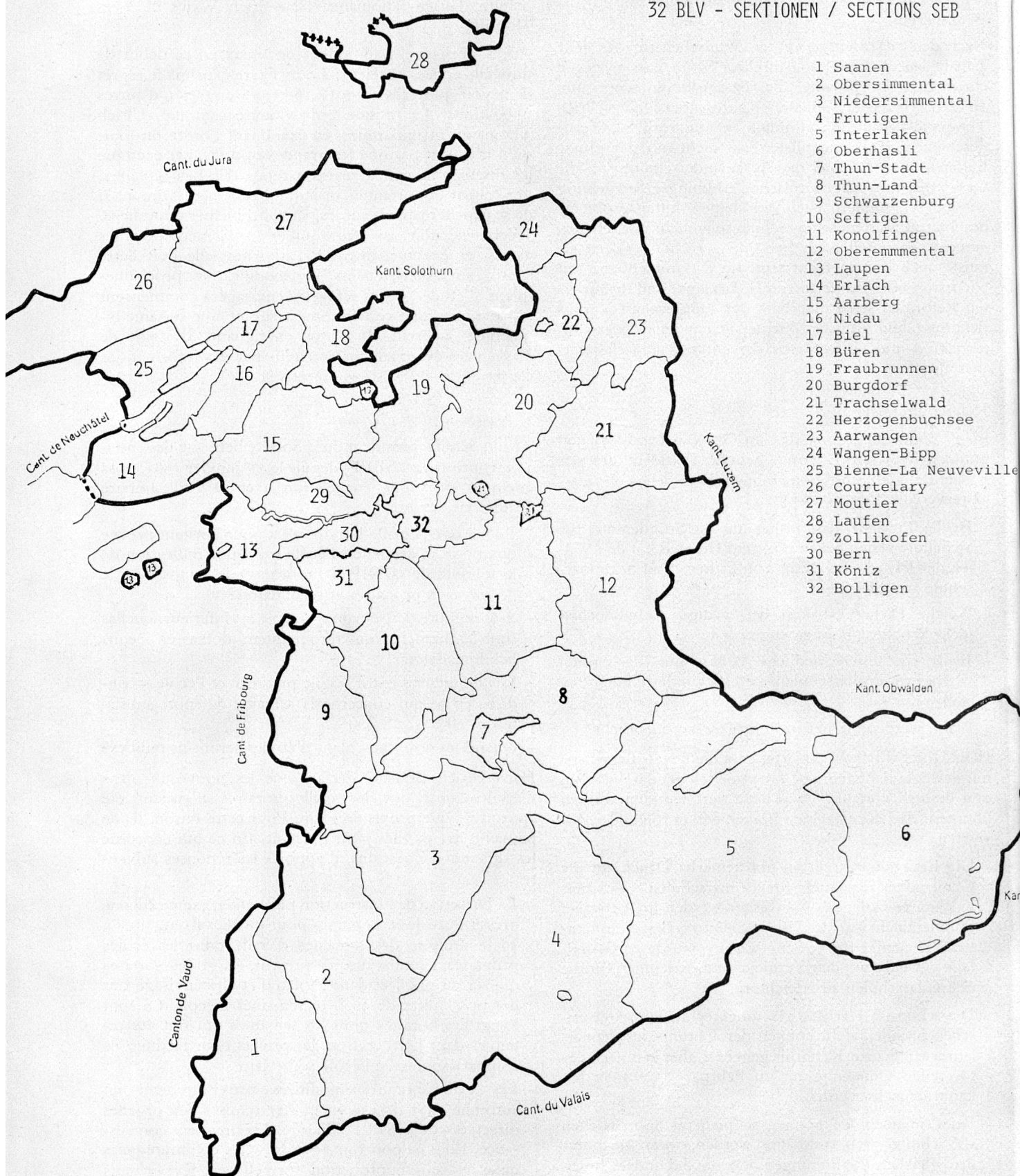
- Le fait que la grille-horaire n'est pour l'instant prévue que pour 39 semaines d'école est-il une indication de la volonté de la DIP d'uniformiser le temps d'école des niveaux primaires et secondaires?
- Si le nombre des semaines d'école est inférieur, quelles sont les branches qui seront mieux dotées en leçons hebdomadaires?
- Les différences entre l'école primaire et l'école secondaire en ce qui concerne la semaine de sport subsisteront-elles?
- Quand les nouveaux plans d'études seront-ils publiés?

Hans Ulrich Bratschi déclara que les nouveaux plans d'études ainsi que les grilles-horaires n'avaient été approuvés que provisoirement. Pour cette raison, ils ne peuvent être publiés pour l'instant. En ce qui concerne les différentes questions, il apporta les réponses suivantes:

- La Direction de l'instruction publique n'exerce aucune pression sur les communes pour qu'elles fixent aussi à 39 le nombre des semaines d'école pour les écoles primaires. Comme jusqu'à présent, les grilles-horaires qui seront publiées dans le plan d'études envisageront des possibilités de 36 à 39 semaines d'école. Ce sont les grilles-horaires pour 39 semaines qui ont été retenues dans l'élaboration des projets pour faciliter les comparaisons avec l'école secondaire.
- Les grilles-horaires modifiées provisoirement en automne 1981 déjà peuvent être remises aux organes directeurs de la SBEP afin qu'ils en prennent connaissance. Elles ne pourront toutefois être communiquées qu'après leur approbation formelle en février/mars 1983.
- Actuellement déjà, les semaines de sport des écoles primaires peuvent être reconnues comme semaines d'école si elle sont organisées sous les mêmes conditions que dans les écoles secondaires. C'est, par exemple, le cas à Bienne. La Direction de l'instruction

Bitte abtrennen und aufbewahren – Prière de conserver

32 BLV – SEKTIONEN / SECTIONS SEB



BERNISCHER LEHRERVEREIN (BLV)
SOCIÉTÉ DES ENSEIGNANTS BERNOIS (SEB)

steher über den allgemeinen Teil informieren. Für die im Herbst 1983 vorgesehenen Tagungen der Inspektoren mit der Lehrerschaft werden die gedruckten Pläne vollständig vorliegen.

Auf die Frage von Kantonalpräsident Thomann, ob bei tieferer Schulwochenzahl und der damit verbundenen höheren Pflichtlektionenzahl bei gleicher Höchstgrenze die Chancengleichheit hinsichtlich Wahlfachunterricht noch bestehe, antworteten die Vertreter der Erziehungsdirektion, dass der Unterschied zwischen den Bedingungen für 36 bis 39 Schulwochen natürlich schon ins Gewicht falle, dass aber der nötige Spielraum vorhanden sei und Artikel 26⁴ des Primarschulgesetzes in Norfällen einen Ausweg biete. Dort ist die Möglichkeit geschaffen, Schüler beim Besuch von Wahlfachunterricht vom Besuch obligatorischer Fächer oder zusätzlichem Unterricht zu dispensieren.

2. Ausbildung für das Fach Handarbeiten/Werken

Silvia Tschantré, Präsidentin des Kantonalen Verbandes Bernischer Arbeitslehrerinnen legte dar, dass im Fach Handarbeiten mehr als nur der Name geändert worden sei. Die neuen Ziele und Inhalte sowie die neue Abgrenzung berühre die Arbeitsmöglichkeiten und die Lehrbefähigung von über tausend bernischen Handarbeitslehrerinnen. Die neuen Möglichkeiten haben eine Unsicherheit hervorgerufen, die durch klare Auskünfte der Erziehungsdirektion bekämpft werden müsse.

- Wer kann ab 1. April 1984 Werkunterricht erteilen? Ist eine Übergangsregelung vorgesehen, welche den Handarbeitslehrerinnen ihre bisherigen Pensen sichert?
- Wie sieht die Ausbildung zum Erlangen eines bernischen Werkausweises aus? Können bisherige Kurse an diese Ausbildung angerechnet werden? Kann eine allenfalls notwendige Zusatzausbildung wie in andern Fächern teilweise während der Unterrichtszeit nachgeholt werden?

Erziehungsdirektor Favre hielt zuerst fest, dass Parlament und Berner Volk mit der Zustimmung zu den neuen Gesetzesartikeln die Umwandlung des Faches Handarbeiten beschlossen haben. Man werde aber während einer genügend langen Übergangszeit den bestehenden Problemen angemessen Rechnung tragen.

Zu den Einzelheiten äusserte sich Hanspeter Riesen: Betroffen sind nicht nur die Handarbeitslehrerinnen, sondern auch die Hauswirtschaftslehrerinnen sowie die Primar- und Sekundarlehrer. Während der Grundausbildung im Seminar müssen bestimmte Ausbildungsbereiche für das neu gestaltete Fach gewählt und deshalb in der Fortbildung ergänzende Ausbildungsmöglichkeiten angeboten werden. Bei der Neugestaltung der Arbeitslehrerinnenausbildung ist man bestrebt, durch eine Ausweitung der Unterrichtsberechtigungen die Einsatzmöglichkeiten zu vermehren.

Die beiden Zentralstellen für Lehrerfortbildung sind beauftragt, ein Konzept für die Ergänzungsausbildung amtierender Lehrkräfte auszuarbeiten. Dabei ist den Lehrerorganisationen die Mitsprache ermöglicht worden. Die bestehenden finanziellen Randbedingungen schränken allerdings den Handlungsspielraum ein. Es sind mehrere Formen von Kursangeboten (kompakt, berufsbegleitend, teilweise während der Unterrichtszeit) vorgesehen. Kurse können aber frühestens 1984 durchgeführt werden.

publique ne voit aucune raison à ce que des dispositions particulières soient appliquées à l'école primaire.

- C'est vraisemblablement à fin mars 1983 que les manuscrits pour les nouveaux plans d'études seront prêts à l'impression. Les inspecteurs informeront les commissions scolaires et les directeurs sur les généralités. En automne 1983, les inspecteurs organiseront des séances avec le corps enseignant. Les plans d'études seront alors à disposition.

Ulrich Thomann demanda si pour un nombre inférieur de semaines d'école – et par le fait même pour un plus grand nombre de leçons hebdomadaires – l'égalité des chances existerait encore en ce qui concerne l'enseignement des branches à option. Les représentants de la Direction de l'instruction publique répondirent que les conditions différentes entre 36 et 39 semaines d'école avaient naturellement leur importance, mais qu'une marge existait. L'article 26.4 de la loi sur l'école primaire offre, au besoin, une solution. Il permet de dispenser les élèves qui suivent des branches à option de certaines disciplines obligatoires ou de l'enseignement supplémentaire.

2. Formation pour les TA/TM

Silvia Tschantré, présidente de l'Association cantonale bernoise des maîtresses d'ouvrages, fit remarquer que pour les ouvrages il n'y avait pas que le nom qui avait changé. Les nouveaux objectifs et la matière, ainsi que les limites touchent les conditions de travail et la possibilité d'enseigner de plus de mille maîtresses d'ouvrages. Ces nouvelles dispositions ont provoqué une incertitude que des renseignements précis de la Direction de l'instruction publique devraient pouvoir dissiper.

- Qui pourra, à partir du 1^{er} avril 1984, enseigner les travaux manuels? Une réglementation transitoire garantissant aux maîtresses d'ouvrages leur horaire actuel est-elle prévue?
- Comment se présente la formation pour l'obtention d'un certificat bernois d'enseignement des TM? La formation complémentaire pourra-t-elle être suivie, comme c'est le cas pour d'autres branches, au moins partiellement durant les heures d'école?

Le directeur de l'Instruction publique fit tout d'abord remarquer que c'étaient le Parlement et le peuple bernois qui avaient décidé de la modification de la branche «ouvrages» en approuvant les nouveaux articles de loi. Il ajouta que pendant une phase transitoire suffisamment longue on tiendrait compte de manière appropriée des problèmes existants.

Hanspeter Riesen s'exprima comme suit sur les différents détails: Ce ne sont pas seulement les maîtresses d'ouvrages qui sont concernées, mais aussi les maîtresses en économie familiale ainsi que les enseignants primaires et secondaires. Durant la formation de base à l'école normale, des domaines précis de formation doivent être choisis pour la nouvelle discipline. Pour cette raison il y aura lieu d'offrir dans le perfectionnement des possibilités de formation complémentaire. Dans la nouvelle conception de la formation des maîtresses d'ouvrages on s'est efforcé d'élargir l'enseignement et d'augmenter ainsi les possibilités d'engagement.

Les deux centres de perfectionnement ont été chargés d'élaborer une conception pour la formation complémentaire des enseignants en place. Il est possible d'y

Die Vertreter des BLV wiesen auf Probleme der Penserverteilung in den Lehrerkollegien, auf die in den Schulen bestehenden Einrichtungen für den Handfertigkeitsunterricht sowie auf die unterschiedlichen Vorbildungen der amtierenden Lehrer hin und verlangten, dass das geplante Fortbildungskonzept vor der Verabschiedung den Lehrerorganisationen zur Stellungnahme unterbreitet werde.

Die Vertreter der Erziehungsdirektion sicherten die Vernehmlassung zu, bestätigten noch einmal, dass während einer genügenden Übergangszeit auf die bestehenden personellen Voraussetzungen und Einrichtungen Rücksicht genommen werde und dass man sich auf die im Berner Jura bei einer ähnlichen Situation gemachten Erfahrungen stützen könne. Bezüglich der Pensenzuteilung verwiesen sie auf die Kompetenzen der Ortsschulbehörden. Die neuen Lehrpläne geben im diskutierten Fachbereich erweiterte Möglichkeiten, die aber nur zum Tragen kommen, wenn den Schülern ein interessanter und nützlicher Unterricht geboten wird. Deshalb haben alle betroffenen Lehrerkategorien ein Interesse daran, sich dafür fortzubilden. In kleinen Schulen werden voraussichtlich weniger Probleme entstehen als in den grösseren Agglomerationen. Die Erziehungsdirektion möchte die Schulorganisation möglichst weitgehend den einzelnen Schulen, Schulbehörden und der Lehrerschaft überlassen.

3. Fortbildungskredite und Lehrerbeltung

Kurssekretär Heinrich Riesen gab seiner doppelten Besorgnis im Hinblick auf die Einführung der neuen Lehrpläne Ausdruck:

- Die Belastbarkeit der Lehrer durch Fortbildung neben ihrer normalen Berufstätigkeit ist begrenzt. Wenn ihnen zuviel Neues aufgezwungen wird und weder Zeit noch Kraft für persönliche Fortbildungsbedürfnisse übrig bleiben, entsteht eine Abwehrreaktion auch gegen an sich gute Neuerungen. Die Fortbildungskurse zur Einführung der neuen Lehrpläne sollten wenigstens im fachlichen Bereich weitgehend freiwillig bleiben, sowie zeitlich gestaffelt und regional angeboten werden.
- Die Verantwortlichen für Lehrerfortbildung und der Bernische Lehrerverein sind besorgt wegen der sich abzeichnenden Kürzungen des Fortbildungsbudgets. Die gute Belegung der angebotenen Kurse (92 bis 110 Prozent) sagt über deren Notwendigkeit genug. Fortbildung der Lehrer bewirkt mehr Erneuerungen im Schulwesen als schulpolitische Massnahmen. Wenn nun Kurse reihenweise gestrichen werden und überbelegte Veranstaltungen nicht mehr doppelt geführt werden können, wirkt sich das sehr negativ aus. Der BLV hat Bedenken, dass die Einführungsveranstaltungen für die neuen Lehrpläne zulasten des normalen Fortbildungsbudgets gehen und damit die Situation noch einmal verschlechtern. Er ist der Ansicht, dass Kurse für die Einführung der Lehrpläne aus zusätzlichen Krediten finanziert werden müssten.

Erziehungsdirektor Favre bestätigte, dass mit beiden Zentralstellen die Notwendigkeit von Einsparungen besprochen wird. Welche Möglichkeiten dazu bestehen, müssen diese entscheidend den von der Erziehungsdirektion vorgegebenen Rahmenbedingungen selber vorschlagen. Alle Direktionen müssen dazu beitragen, dass der Kanton Bern möglichst rasch wieder eine aus-

associer les organisations d'enseignants. Les conditions financières actuelles limitent toutefois la marge de manœuvre. Plusieurs formes de cours sont d'ores et déjà envisagées (compacts, récurrents, en partie sur le temps d'école). Ces cours pourront être organisés au plus tôt en 1984.

Les représentants de la SEB mentionnèrent les problèmes de la répartition des branches dans les collèges des maîtres, les installations existant actuellement pour l'enseignement des ouvrages ainsi que les conceptions différentes des enseignants en place. Ils demandèrent que le perfectionnement envisagé soit mis en consultation auprès des organisations d'enseignants avant d'être approuvé.

Les représentants de la Direction de l'instruction publique donnèrent l'assurance que les enseignants seraient consultés et qu'on tiendrait compte, durant une période transitoire suffisamment longue, des conditions personnelles et des installations en place. On pourra se référer aux expériences faites dans le Jura bernois dans une situation analogue. En ce qui concerne la répartition des heures, elle est de la compétence des autorités scolaires locales. Les nouveaux plans d'études ouvrent de nombreuses possibilités dans les branches en question. Elles ne pourront être menées à bien que si on offre aux élèves un enseignement intéressant et utile. Pour cette raison, toutes les catégories d'enseignants concernés ont intérêt à se perfectionner. Dans les petites écoles, il y aura vraisemblablement moins de problèmes que dans les grandes agglomérations. La Direction de l'instruction publique souhaite laisser la plus grande autonomie possible aux écoles, aux autorités scolaires et au corps enseignant en ce qui concerne l'organisation de l'école.

3. Crédits de perfectionnement et surcharge des enseignants

Le secrétaire au perfectionnement de la SEB, Heinrich Riesen, exprima ses préoccupations dans deux domaines en ce qui concerne l'introduction des nouveaux plans d'études:

- On ne peut charger que de manière limitée les enseignants par le perfectionnement en dehors de leur activité professionnelle normale. Si on leur impose trop de nouveautés et qu'il ne leur reste plus ni temps ni force pour leur perfectionnement personnel, il se produira alors une réaction d'opposition même contre des nouveautés valables en elles-mêmes. Les cours de perfectionnement pour l'introduction des nouveaux plans d'études devraient, autant que possible, rester facultatifs, être échelonnés dans le temps et répartis dans les différentes régions.
- Les responsables du perfectionnement des enseignants et la Société des enseignants bernois sont inquiets des réductions envisagées dans le budget du perfectionnement. La bonne fréquentation des cours proposés (92 à 110 %) en dit assez long sur leur nécessité. Le perfectionnement des enseignants apporte un plus grand renouvellement dans l'école que des mesures de politique scolaire. Si, actuellement, des cours sont biffés par séries et si les manifestations surchargées ne peuvent plus être dédoublées, cela agira de manière négative. La SEB craint que les cours d'introduction pour les nouveaux plans d'études chargent les budgets normaux du perfectionnement et détériorent encore la situation. Elle est d'avis que ces cours doivent être financés par des crédits supplémentaires.

gegliche Staatsrechnung erhält. Dabei muss auch das Bildungswesen seinen guten Willen zeigen.

Hans Ulrich Bratschi erläuterte das vorgesehene Konzept für die Einführung der Lehrpläne, welches die Selbständigkeit der Berner Lehrer berücksichtigt. Im Herbst 1983 werden die Inspektoren regional eintägige Einführungen in den allgemeinen Teil der Lehrpläne veranstalten. Von den Lehrern wird erwartet, dass sie sich vorerst im Selbststudium in die neuen Pläne einarbeiten und allenfalls notwendige Fortbildungskurse schrittweise aus eigenem Verantwortungsgefühl besuchen. Wo die Pläne weitreichende Neuerungen vorsehen, stellt die Lehrerfortbildung ein entsprechendes Angebot von freiwilligen Kursen zur Verfügung, ebenso wird das Einarbeiten in Lehrerdokumentationen gegenwärtig an die Hand genommen. Die Fachbereiche Mathematik und Französisch werden nach dem bisherigen Konzept in der Lehrerfortbildung im Rahmen der zur Verfügung stehenden finanziellen Mittel angeboten. Massnahmen für die Einführung der neuen Lehrpläne haben finanzielle Priorität.

Bezüglich der finanziellen Verhältnisse stellte Urs Kramer richtig, dass der Budgetrahmen 1982 allen Planungsinstanzen bekannt war und dass dieser bei der Lehrerfortbildung um rund 700 000 Franken überschritten worden ist. Was gestrichen werden muss, ist noch nicht entschieden, weil die Fortbildungskommissionen erst Anträge gestellt haben. Die Erziehungsdirektion oder der Regierungsrat entscheiden gemäss Finanzkompetenzen. Bei der Beurteilung der Gesamtsituation muss beachtet werden, dass der Lehrerfortbildung nicht nur aus den Krediten der Zentralstellen Mittel zufließen. In Zukunft kann in keinem Bereich des Bildungswesens alles Wünschbare gemacht werden, überall sind Prioritäten zu setzen.

Kurssekretär Riesen bat die Erziehungsdirektion, die Schulbehörden über die Regelungen während der Übergangszeit ins Bild zu setzen, um unnötige Auseinandersetzungen zu vermeiden.

Yves Monnin dankte im Namen der SEJB für das Entgegenkommen der Erziehungsdirektion in der Verfügung Nr. 16 bezüglich der Lehrpläne im französischen Kantonsteil.

4. Teilpensenlehrer

Kantonalpräsident Ulrich Thomann übergab der Erziehungsdirektion offiziell die Empfehlungen des BLV für die Zusammenarbeit von Klassen- und Teilpensenlehrern, die im Berner Schulblatt vom 21. Januar 1983 veröffentlicht worden sind. Er rief die in der Eingabe des BLV vom Mai 1982 begründeten Forderungen sowie die Antwort der Erziehungsdirektion vom Juli 1983, in Erinnerung, in welcher eine Arbeitsteilung vorgeschlagen worden ist. Der BLV legt seinen Teil heute vor. Wie steht es mit den übrigen Anliegen?

Urs Kramer dankte dem BLV für die vorgelegte Arbeit. Bezüglich der Berücksichtigung von Problemen der Teilpensenlehrer in der Aus- und Fortbildung wurden die Zentralstellen für Lehrerfortbildung und die Seminardirektorenkonferenz um Stellungnahme gebeten. Da keine speziellen Kurse für Teilpensenlehrer durchgeführt werden sollen, um eine weitere Absonderung zu vermeiden, werden die Kursleiter jeweils darauf hingewiesen, deren besondere Probleme in der allgemeinen

Le directeur de l'Instruction publique affirma que la nécessité de réaliser des économies serait discutée avec les deux centres de perfectionnement. C'est à eux de proposer des mesures correspondant aux conditions cadres données par la Direction de l'Instruction publique. Toutes les directions doivent contribuer à ce que le canton de Berne parvienne aussi rapidement que possible à un compte d'Etat équilibré. L'éducation aussi doit faire preuve de bonne volonté.

Hans Ulrich Bratschi expliqua comment, pour tenir compte de l'autonomie des enseignants bernois, était prévue l'introduction des plans d'études. En automne 1983, les inspecteurs organiseront des séances régionales d'un jour pour discuter les généralités des plans d'études. On attend des enseignants qu'ils se livrent à une certaine préparation individuelle dans les nouveaux plans d'études et que, au besoin, ils suivent au fur et à mesure les cours de perfectionnement qu'ils jugeront nécessaires. Pour les importantes nouveautés le perfectionnement devra offrir des cours facultatifs et l'élaboration des documents nécessaires aux enseignants sera entreprise. Pour les mathématiques et le français les cours seront donnés selon la conception actuelle du perfectionnement des enseignants dans les limites des moyens financiers à disposition. Les mesures à entreprendre pour l'introduction des nouveaux plans d'études auront la priorité financière.

En ce qui concerne les conditions financières, Urs Kramer dit que le cadre du budget 1982 était connu de toutes les instances de planification, mais que celui-ci avait été dépassé de quelque 700 000 francs pour le perfectionnement des enseignants. Il ajouta qu'aucune décision n'avait encore été prise sur ce qui devait être biffé et que les commissions de perfectionnement ne faisaient que des propositions. La Direction de l'Instruction publique ou le Conseil exécutif décident en fonction de leurs compétences financières. Dans l'appréciation de la situation globale, on doit tenir compte du fait que le perfectionnement des enseignants n'est pas seulement financé par les crédits des centres. A l'avenir, dans aucun domaine de l'éducation il ne sera possible d'entreprendre tout ce qui serait souhaitable. Il faudra placer des priorités.

Le secrétaire au perfectionnement de la SEB, Heinrich Riesen, invita la Direction de l'Instruction publique à informer les autorités scolaires sur les réglementations qui seront en vigueur durant la période transitoire afin d'éviter des discussions et des malentendus inutiles.

Yves Monnin, au nom de la Société des enseignants du Jura bernois, remercia la Direction de l'Instruction publique de sa décision N° 16 qui répond aux revendications émises en ce qui concerne les plans d'études de la partie de langue française du canton.

4. Enseignants à temps partiel

Le président du Comité cantonal, Ulrich Thomann, remit officiellement à la Direction de l'Instruction publique les recommandations de la SEB pour la collaboration des maîtres de classe et des enseignants à temps partiel, recommandations publiées dans l'«Ecole bernoise» du 21 janvier 1983. Il rappela les demandes duement motivées de la requête de la SEB de mai 1982, ainsi que la réponse de la DIP de juillet 1982 proposant une répartition des tâches. La SEB présente aujourd'hui sa partie. Qu'en est-il des autres propositions?

Kursarbeit zu berücksichtigen. Die Seminardirektorenkonferenz hat sich bereit erklärt, vor allem im Rahmen der berufspraktischen Ausbildung Fragen der Teilpen- senlehrer zu behandeln. Ein noch auszuarbeitender schriftlicher Bericht wird folgen.

Bezüglich einer Verbesserung der Anstellungsverhältnisse konnte Hans Ulrich Bratschi im gegenwärtigen Zeitpunkt kein konkretes Ergebnis vorlegen. Geprüft wird ein Abbau des Selbstbehaltes bei den Wegzulagen. Die vom BLV vorgeschlagene Lektionentlastung oder ein Besoldungszuschlag scheitern am Sparzwang.

Zentralsekretär Baumberger bedauerte diese Situation. Die Begehren des BLV sind sachlich klar begründet. Die Besoldungsgesetzgebung von 1973 sieht die vorgeschlagenen Möglichkeiten ausdrücklich vor. In anderen Bereichen der Staats- und Gemeindeverwaltungen sowie in der Privatwirtschaft sind entsprechende Regelungen selbstverständlich. Durch verschiedene Arbeitsorte erzwungene Wege werden überall zur Arbeitszeit gerechnet. Im vorliegenden Fall verweigert man auch nur ein teilweises Entgegenkommen. Der BLV ist von der Haltung der Behörden enttäuscht.

5. Termine für die Klassenorganisation

Arnold Juker, Obmann der Sekundarschulvorsteher der Stadt Bern, trug die Probleme vor, die den Schulen und den Lehrern daraus erwachsen, dass die Zahl der bewilligten Schulklassen erst sehr spät feststeht. Anhand langjähriger Erfahrung zeigte er, dass eine längerfristige Planung bei gutem Willen möglich wäre.

Urs Kramer stellte fest, dass die rechtliche Situation sich nicht geändert habe und die Sekundarschulen nach wie vor Gemeindeschulen seien, dass die Erziehungsdirektion die Situation der Stadt Bern kenne und mit der Schuldirektion in Verbindung stehe, dass die Stadt zu planen versuche, aber wegen dem Wegzug von Familien mit Kindern Schwierigkeiten habe.

Hanspeter Riesen stellte fest, dass die Lehrerkollegien in der Stadt und auch im Kanton unterschiedliche Auffassungen vertreten: die einen wünschen einen möglichst späten Entscheid, um den Schülern möglichst gerecht zu werden, andere einen möglichst frühen und nehmen dafür gewisse Härten in Kauf. Der Entscheid betreffend Klassenorganisation sollte für Primar- und Sekundarschulen gleichzeitig gefällt werden. Bei frühem Entscheid muss die Erziehungsdirektion eine gewisse Sicherheitsmarge einbauen, kann aber später kurzfristig Korrekturen vornehmen.

Arnold Juker ist persönlich für einen frühen und nötigenfalls strengen Entscheid.

Urs Kramer wies noch einmal auf die Zuständigkeit der Stadt hin. Geklärt werden muss auch die Frage, ob die Sekundarschule in den ersten beiden Schuljahren wegen den Abgängen ins Untergymnasium grosse Klassen in Kauf nehmen, oder ob sie die Klassen im 7. Schuljahr neu organisieren wolle. Die Erziehungsdirektion ist bereit, gut begründete Vorschläge der Schuldirektion und der Schulen im Interesse eines kontinuierlichen Unterrichts zu prüfen.

Juker legte dar, dass die Sekundarschulen der Stadt unterschiedliche Auffassungen vertreten. Er wird versuchen, die notwendigen Klärungen herbeizuführen.

Urs Kramer remercia la SEB du travail qu'elle a accompli. Les centres de perfectionnement et la Conférence des directeurs des écoles normales ont été invités à prendre position sur la prise en considération dans la formation et le perfectionnement des problèmes des enseignants à temps partiel. Des cours spéciaux ne pouvant pas être organisés pour les enseignants à temps partiel pour éviter une nouvelle ségrégation, les directeurs des cours devront tenir compte de ces problèmes particuliers dans le déroulement général des cours. La Conférence des directeurs des écoles normales s'est déclarée, pour sa part, disposée à envisager les problèmes des enseignants à temps partiel, surtout dans le cadre de la formation professionnelle pratique. Un rapport écrit qu'il faudra encore élaborer suivra.

Hans Ulrich Bratschi ne peut pour l'instant présenter aucun résultat concret en ce qui concerne une amélioration des conditions d'engagement. On étudie actuellement la suppression de la franchise pour les allocations de déplacement. L'allègement des leçons proposé par la SEB ou un supplément de traitement se heurtent aux contraintes imposées par les économies à réaliser.

Le secrétaire central de la SEB, Moritz Baumberger, exprima ses regrets face à cette situation. Les requêtes de la SEB sont clairement et objectivement justifiées. La législation de 1973 sur les traitements prévoit expressément les possibilités proposées. Dans d'autres domaines des administrations cantonales et communales, ainsi que dans l'économie privée, les réglementations appropriées existent naturellement. Les déplacements que nécessitent des lieux de travail différents sont partout considérés comme temps de travail. Dans le cas présent, on refuse même une prise en considération partielle. La SEB se déclare déçue de l'attitude des autorités.

5. Délais pour l'organisation des classes

Arnold Juker, chef des recteurs des écoles secondaires de la ville de Berne, exposa les problèmes que rencontraient les enseignants et les écoles par le fait que le nombre de classes autorisées n'était déterminé que très tard. Se référant à sa longue expérience, il montra qu'une planification à long terme était possible avec un peu de bonne volonté.

Urs Kramer fit remarquer que la situation légale ne s'était pas modifiée, que les écoles secondaires étaient toujours des écoles communales, que la Direction de l'instruction publique connaissait la situation de la ville de Berne et en discutait avec la Direction des écoles, qu'actuellement la ville essayait d'établir une planification, mais qu'elle rencontrait des difficultés avec les parents en raison du chemin que les élèves avaient à parcourir.

Hanspeter Riesen releva que les enseignants, en ville et dans le canton, avaient des opinions divergentes: les uns souhaitent une décision aussi tardive que possible afin qu'elle tienne mieux compte des intérêts des élèves, alors que les autres préfèrent des décisions précoces malgré les difficultés qu'elles peuvent engendrer. Il faudrait toutefois que les décisions concernant l'organisation des classes soient prises à la même époque pour les écoles primaires et pour les écoles secondaires. Lors de décisions précoces, la Direction de l'instruction publique doit compter avec une certaine marge de sécurité étendue que certaines corrections seront peut-être apportées à court terme.

Zentralsekretär Baumberger wünschte abschliessend, dass die Sicherheit der Lehrer nicht auf Kosten der Schüler erkaufte werde.

Als nächstes Sitzungsdatum wurde der 30. Mai 1983 vereinbart.

Dieser Bericht wurde den Besprechungsteilnehmern vor der Drucklegung unterbreitet.

Sekretariat BLV: *Moritz Baumberger*

Arnold Jucker se déclara personnellement partisan d'une décision précoce et d'une certaine rigueur.

Urs Kramer rappela encore une fois que la ville de Berne était compétente en la matière. Il y aurait lieu de définir également si l'école secondaire doit supporter de grandes classes durant les deux premières années en raison des départs au sous-gymnase ou si elle veut réorganiser ses classes en 7^e année. La Direction de l'instruction publique est disposée à examiner des propositions justifiées de la Direction des écoles et des écoles elles-mêmes dans l'intérêt d'une continuité de l'enseignement.

M. Jucker dit encore que les écoles secondaires de la ville avaient des opinions différentes et qu'il s'efforcerait d'obtenir les éclaircissements nécessaires.

Pour conclure, le secrétaire central de la SEB, Moritz Baumberger, exprima le vœu que la sécurité des enseignants ne soit pas réalisée sur le dos des élèves.

La prochaine rencontre aura lieu le 30 mai 1983.

Avant sa publication, le présent rapport a été soumis à l'approbation des participants à la rencontre.

Sekretariat de la SEB: *Moritz Baumberger*

Adaptation française: *Yves Monnin*

Extrait des délibérations du Comité cantonal de la SEB

Séance du mercredi 26 janvier 1983

Présidence: Ulrich Thomann

En raison de l'absence de plusieurs membres qui se sont fait excuser, le président ouvre la séance en insistant sur le fait que les membres du Comité cantonal devraient se libérer pour les séances dont les dates sont connues suffisamment tôt et qu'en cas de collision de date avec une autre séance ils devraient accorder la priorité à la Société des enseignants bernois.

Représentants de la SEB dans des commissions officielles

En accord avec l'Association des maîtresses en économie familiale, le Comité cantonal propose la candidature de Dora Steiner comme membre du groupe de travail du Centre de perfectionnement. Le catalogue de l'état actuel et de ce qui devrait être entrepris ayant été établi, il s'agira d'élaborer une conception pour le perfectionnement, éventuellement la formation complémentaire des enseignants primaires, secondaires, des maîtresses d'ouvrages et des maîtresses en économie familiale dans le domaine des activités créatrices manuelles.

Barbara Mast, pour des raisons personnelles importantes, renonce à remplacer Elsbeth Merz dans la Commission cantonale pour le service médical scolaire. Le Comité cantonal propose alors la candidature de Werner Zaugg.

Allègement pour raison d'âge

La SEB réclame depuis longtemps la révision de l'ordonnance fixant le nombre de leçons obligatoires des enseignants. La perte de l'allègement pour raison d'âge pour les enseignants ayant un horaire réduit constitue la pierre d'achoppement de cette révision. Actuellement, la Direction de l'instruction publique soumet à la SEB deux projets de variantes qui apporteraient, toutes deux, les améliorations réclamées. Ces variantes prévoient un allègement proportionnel au nombre des leçons données. Elles ne diffèrent que peu entre elles en ce qui concerne les conséquences financières.

Le Comité cantonal décide d'inviter toutes les organisations de degrés à se prononcer jusqu'à sa prochaine séance du 23 février 1983. Le Sekretariat élaborera ensuite un projet de prise de position qui sera discuté dans la séance du Comité cantonal du 23 mars 1983.

Affaires du Grand Conseil

Selon la coutume, les représentants de la SEB se retrouveront, avant le début de la session, avec les collègues députés pour discuter les affaires scolaires du Grand Conseil.

Le secrétaire central, Moritz Baumberger, informe le Comité cantonal sur quatre motions, un postulat, trois interpellations concernant l'école ou les conditions d'engagement des enseignants, ainsi que sur le crédit complémentaire de la Direction de l'instruction publique d'un montant d'environ deux millions de francs.

Il y a lieu de relever particulièrement la décision que le Grand Conseil sera appelé à prendre sur l'initiative «Pour

un libre choix de l'école». La Commission parlementaire en recommande le rejet et renonce à présenter un contre-projet.

Analyse de la consultation interne sur la RLF

La Direction de l'instruction publique a chargé l'Office de recherches pédagogiques de procéder, dans le cadre d'un séminaire de perfectionnement, à l'analyse d'un projet de réforme. Cet office demande à la SEB l'autorisation d'utiliser dans ce but les prises de position envoyées au Secrétariat SEB sur la réforme de la législation en matière de formation (RLF), tout en garantissant le caractère confidentiel et un usage purement scientifique.

Le Comité cantonal ne peut accéder à cette demande en raison de sa responsabilité vis-à-vis de ses membres. On peut craindre que les résultats ne soient rendus officiels par un canal quelconque et qu'ils puissent alors influencer les avis.

Rapport annuel de la section de Berne de l'ASE

Le projet de rapport élaboré par le Secrétariat et discuté par le Comité directeur est approuvé à l'unanimité. Il reprend les points forts du rapport annuel de la SEB qui paraîtra de manière détaillée dans une prochaine édition de l'«Ecole bernoise».

Capital de couverture de la CACEB

En 1982, le Grand Conseil a approuvé la révision des décrets sur l'assurance et sur les traitements. Cette révision permet, en particulier, l'intégration de 15,4 % des allocations de renchérissement dans le traitement assuré au 1^{er} janvier 1983, sans que les enseignants des écoles publiques aient à payer le rachat.

Le Comité cantonal décide d'appliquer une réglementation identique pour les employés actifs de la SEB et pour les retraités. Comme les autres institutions associées, la SEB ne paiera pas la totalité du capital de couverture, mais versera chaque année les allocations de renchérissement.

Ordinateur – projet de la SEB

La décision à prendre s'avère être de loin le plus «gros morceau» de la séance. A défaut de connaissances suffisantes en la matière, il a fallu s'en référer, pour une bonne part, au jugement des spécialistes. Après plusieurs sélections préalables, le Comité cantonal avait à choisir entre les deux variantes suivantes:

- un service-location auprès de l'Imprimerie Stäfa S.A. (ordinateur IBM),
- l'achat d'un ordinateur Système Olivetti 6020.

Le Comité cantonal suit les recommandations de la plupart des spécialistes et décide, à la majorité, l'acquisition d'une installation en propre. Les arguments déterminants essentiels sont les suivants:

- une collaboration plus facile avec la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) qui possède un ordinateur Olivetti et a assuré la SEB qu'il serait possible de reprendre, éventuellement d'échanger les données de base, les mutations courantes ainsi que les changements d'horaires (degrés d'occupation),
- une plus grande souplesse car les moments de blocage de l'installation sont supprimés,

– une installation financièrement plus avantageuse à moyen et surtout à long terme.

En raison des délais qui nous sont imposés, il ne nous est plus possible de revenir sur la décision de passer sur ordinateur à partir du 1^{er} avril 1984.

Organigramme de la SEB

Les membres ont souvent exprimé le besoin d'être informés sur les nouvelles structures de la SEB. Pour cette raison, le Secrétariat a été chargé il y a quelque temps d'élaborer un projet d'organigramme qui, sous une forme graphique appropriée, doit permettre de mieux comprendre les structures de la Société. Les auteurs veulent qu'il s'adresse aussi bien aux nouveaux membres qu'aux anciens.

Pour cette raison, ils ne peuvent éviter un certain formalisme. Il s'agit de donner un maximum d'informations en peu de place. L'organigramme paraîtra, après quelques corrections mineures, dans une prochaine «Ecole bernoise».

Assistance juridique

Le Comité cantonal approuve le décompte 1982 de notre conseiller juridique, M^e Hofer. Le montant total de 24085 francs peut se répartir comme suit: conseils juridiques: 7160 francs; mandats juridiques: 11450 francs; révision des statuts: 4640 francs; frais généraux: 835 francs.

Le Comité cantonal décide la prise en charge par la SEB d'environ 1000 francs d'honoraires pour une procédure juridique extraordinaire après que la créance aura été examinée par M^e Hofer.

Le Comité cantonal transmet au représentant juridique de la SEB le cas du litige d'un membre avec la Caisse de chômage.

Prêt de formation

Le Comité cantonal approuve la participation de la SEB à un prêt de formation et transmet la requête en l'approuvant à l'organe compétent de l'Association suisse des enseignants. Les modalités de remboursement seront examinées par le Secrétariat central.

Dispense médicale de l'enseignement de la gymnastique

Des plaintes fréquentes sur des aberrations concernant la délivrance de dispenses médicales pour les élèves provoquent un débat au sein du Comité cantonal. On constate que, d'une manière générale, le devoir de vigilance de certains médecins du canton de Berne s'est relâché. Les organes directeurs de la SEB interviendront par leurs représentants auprès des milieux compétents pour remédier à ces lacunes.

Loi sur les jardins d'enfants

Après le renvoi par le Grand Conseil de la loi sur les jardins d'enfants et le retrait de la motion Robert, la Direction de l'instruction publique a élaboré un nouveau projet de loi conformément au mandat qu'elle avait reçu.

Le 21 janvier 1983, une délégation de la SEB a discuté du nouveau projet avec les représentants de la Direction de l'instruction publique. Tous regrettent que la loi prévue soit trop vague et que, dans bien des domaines, il faille se référer à la loi sur l'école primaire. La Direc-

tion de l'instruction publique va élaborer, à l'intention des communes, un guide détaillé et un modèle de règlement. Avant et lors de la discussion, on a surtout recherché les dispositions qui ne correspondent pas au renvoi à la loi sur l'école primaire ou qu'il y a lieu d'interpréter dans un sens différent. On a relevé surtout les points suivants: réglementation des absences, problèmes de la surveillance spécifique (inspecteur), directives et aides pour les autorités communales, conditions d'engagement.

Das Problem

Für verschiedene Besoldungsbestandteile, zum Beispiel Besoldungszuschläge, Dienstalterszulagen, Dienstaltersgeschenke, spielt das

Dienstalter

eine massgebende Rolle.

Für Dienstalterszulagen und Besoldungszuschläge steht es im Ermessen der Erziehungsdirektion, auch Schuldienst ausserhalb der öffentlichen Schulen des Kantons Bern, ausnahmsweise auch andere Tätigkeit, ganz oder teilweise anzurechnen. Für Dienstaltersgeschenke kann nur bernischer Schuldienst angerechnet werden (Artikel 4, 5 und 9 des Dekretes über die Lehrerbesoldungen).

Diese Anrechnung geschieht nicht automatisch. Berechtigte Lehrer haben um sie nachzusuchen. Stellenlose Lehrer sollten über die von ihnen versehenen Stellvertretungen Buch führen.

Der Zuspruch von Besoldungserhöhungen erfolgt nicht rückwirkend. Wer sich nicht zu Beginn eines neuen Anstellungsverhältnisses selber meldet, verzichtet freiwillig auf mögliche Alterszulagen usw.

Sekretariat BLV: *Moritz Baumberger*

Le Comité cantonal décide l'élaboration d'une prise de position que Ruth Wiedmer, au nom de l'Association bernoise des jardinières d'enfants, approuve à condition que la compétence d'élection mentionnée dans le projet reçoive l'approbation des jardinières d'enfants.

Le Comité cantonal donne au Comité directeur la compétence de rédiger le texte de la prise de position.

Sekretariat de la SEB: *Werner Zaugg*

Adaptation française: *Yves Monnin*

Le problème

Pour différents éléments du traitement, par exemple les suppléments, les allocations et les gratifications d'ancienneté,

L'ancienneté

joue un rôle important.

Pour les allocations d'ancienneté et les suppléments, il est loisible à la Direction de l'instruction publique de tenir compte, en tout ou en partie, de l'accomplissement d'un service scolaire en dehors des écoles publiques du canton de Berne et exceptionnellement aussi d'une autre activité. Pour les gratifications d'ancienneté, il n'y a que le service dans les écoles bernoises qui peut être pris en considération (articles 4, 5 et 9 du décret sur les traitements du corps enseignant).

Cette prise en compte n'est pas automatique. Les enseignants y ayant droit doivent la demander. Les enseignants sans place devraient tenir une comptabilité des remplacements qu'ils ont accomplis.

Le droit aux augmentations de traitement ne peut avoir lieu avec effet rétroactif. Celui qui ne s'annonce pas de lui-même au début d'un nouvel engagement renonce délibérément aux éventuelles allocations d'ancienneté auxquelles il pourrait avoir droit, etc.

Sekretariat de la SEB: *Moritz Baumberger*

Adaptation française: *Yves Monnin*

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17 (evtl. über 037 39 21 86 erreichbar).

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunnigasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breitenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunnigasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Sekretariat de la SEB, Brunnigasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.